

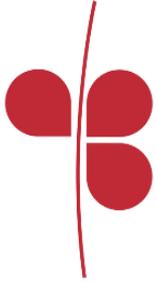
Département du  
NORD

Arrondissement de  
DOUAI

Canton d'ANICHE

Délibération N°2023-12-74

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY



Le **vingt-deux décembre deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 14 décembre 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT,

**Etaient représenté(e)s** : Monsieur Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSAUX-VITALI), Madame Cindy MERY (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION),

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-France ROGER

### **Renouvellement à l'adhésion au service énergie collectivité**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 27 juin 2022, le Conseil Municipal a voté pour l'adhésion au service énergie collectivité, service porté par le SCOT Grand Douaisis pour la période de juillet 2022 à décembre 2023, le coût annuel était de 7 550,20€ soit 1,40€ par an et par habitant. Par délibération en date du 25 septembre 2023, le conseil municipal a également voté pour donner son accord de principe pour le renouvellement à cette adhésion à compter de janvier 2024.

Il rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique » (DT3E), le Scot du Grand Douaisis s'engage depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine. Il a ainsi créé le Service Energie Collectivités (SEC) pour permettre aux communes de développer une véritable stratégie patrimoine sur le long terme, visant à réduire fortement la consommation de leur parc mais également à développer leur autonomie énergétique en utilisant des énergies renouvelables locales.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer pour le renouvellement à l'adhésion au service énergie collectivité pour une durée de 3 ans.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour le renouvellement à l'adhésion au service énergie collectivité avec le Scot du Grand Douaisis.

**Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme  
Le Maire**

**Télétransmis le 11 janvier 2024**

**Publié sur le site de la ville le 12 janvier 2024**